

DÉCRET N° 2018 – 134 DU 18 AVRIL 2018
portant nominations au Ministère des
Enseignements Secondaire, Technique et de la
Formation Professionnelle.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2016-427 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
sur proposition du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 18 avril 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle dans les fonctions ci-après :

- Directeur de Cabinet
Monsieur **Jean Benoît ALOKPON**
- Inspecteur général du ministère
Monsieur **Sottima Aaron TCHANDO**
- Conseillère technique à l'Enseignement secondaire général, à la Médiation et au Dialogue social
Madame **Augustine Judith Ablanvi AIDEHOU DEGLA**

- Conseiller technique à l'Enseignement et à la Formation techniques et professionnels
Monsieur **René Mathias AKAKPO**
- Conseiller technique chargé du Suivi des réformes et des projets
Monsieur **Jacques Evrard Charles AGUIA-DAHO**
- Conseiller technique à l'Alphabétisation et à la Promotion des Langues nationales
Monsieur **Gbédolo Arnauld Gabriel GBAGUIDI**
- Directeur de la Programmation et de la Prospective
Monsieur **Koffi Kintossou Arsène ZOCLI**
- Directeur de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
Monsieur **Koffi Charles Maximin A. CODJIA**
- Directrice du Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Education des Langues nationales
Monsieur **Zinsou Marcellin HOUNZANGBE**

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 avril 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre Intérimaire

Le Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle,



Mahougnon KAKPO